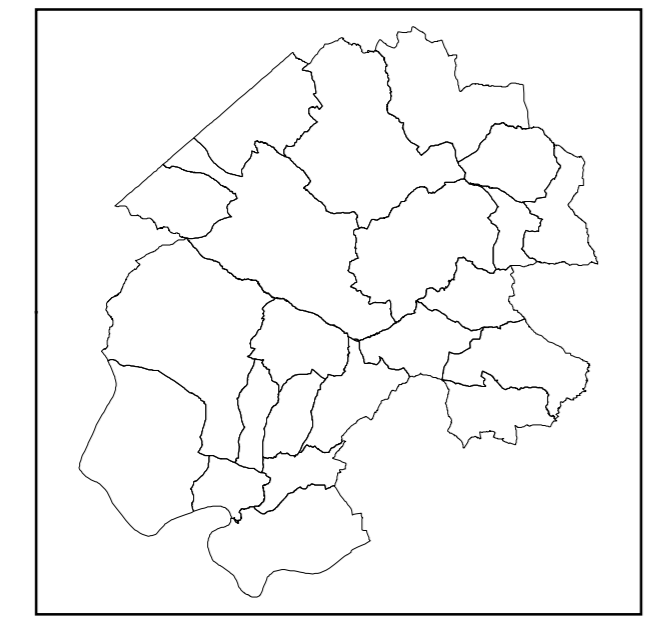


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

6.1 Servitudes d'Utilité Publique



- Légende**
- A4 - Servitude de passage sur les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
 - AC1 - Servitudes de protection des abords des monuments historiques - Monument historique
 - AC3 - Servitudes de protection des abords des monuments historiques - Périmètre de protection des Monuments Historiques
 - AC2 - Servitudes de protections des sites et des monuments naturels
 - AC4 - Site Patrimonial Remarquable (ancienne Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)
 - AS1 - Servitudes attachées à la protection des eaux potables à l'exception des eaux minérales
 - EL3 - Servitude de halage et de marchepied
 - EL7 - Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales et communales - absente du plan
 - I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - Poste de Saint-Armens
 - PM1 - Servitudes relatives aux risques naturels - plans de prévention des risques naturels prévisibles - Vallées de la Dordogne et de l'Isle P.P.R. Inondation du Secteur du Libournais
 - PT1 - Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électro-magnétiques
 - PT1 - Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électro-magnétiques - Zone de dégagement

- PT2 - Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
 - PT2 - Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles - Zone de dégagement
 - PT2 - Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles - Zone spéciale de dégagement
 - PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications - absente du plan
 - T1 - Servitudes sur la police des chemins de fer et de visibilité sur les voies publiques
 - T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodrômes civils et militaires) - absente du plan
- Limite communale des communes de la CdC
 Limite parcellaire
 Cours d'eau
 Bâti dur
 Bâti léger
 Construction récente ou en cours
 Cours d'eau : étang : lac
 Cimetière
 Piscine
- Pour consulter l'ensemble des servitudes, se reporter au recueil des servitudes.**

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Prescrit le : 20/02/2014 Arrêté le : 08/06/2017 Approuvé le : 01/03/2018

ECHELLE
1/22 000

METROPOLIS, atelier d'urbanisme LE MAIRE Céline, architecte dplg CHARLOT Fabien, paysagiste dplg BIOTOPE, Agence Sud-Ouest COOPE
 10 rue du 19 mars 1962 33 130 BEGLES 25 rue Paul Camille 33 100 BORDEAUX 2 boulevard Jean Jacques Bossé 100 Rue Luroz 33 000 BORDEAUX

Sources : Direction Générale des Finances Publiques, Cadastre, mise à jour 2017

